

PLAN DE COURS

AGF-4003 : École d'été en justice alimentaire

NRC 50649 | Été 2019

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6 Crédit(s) : 3

Définition du concept de justice alimentaire, souveraineté alimentaire, droit à l'alimentation, sécurité alimentaire, saine alimentation et justice alimentaire, inégalités sociales (mondiales et locales), transformation alimentaire, inégalités structurelles du système alimentaire, politiques alimentaires, économie du système alimentaire, pistes d'action pour la justice alimentaire, agriculture urbaine, agroforesterie, savoirs autochtones et paysans, notion de justice sociale, réflexion éthique, pauvreté au Sud et au Nord, travail agricole, atelier de réflexion et de création.

Du lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2019 inclusivement, de 8h à 12h et de 13h à 17h et le samedi 11 mai 2019, de 9h à 12h et de 13h à 15h. L'École d'été se déroulera au local ABP-1160. Information : www.chairedi.fsaa.ulaval.ca

Plage horaire

Atelier			
lundi	08h30 à 16h30	CMT-1110	Du 6 mai 2019 au 11 mai 2019
mardi	08h30 à 16h30	CMT-1110	Du 6 mai 2019 au 11 mai 2019
mercredi	08h30 à 16h30	CMT-1110	Du 6 mai 2019 au 11 mai 2019
jeudi	08h30 à 16h30	CMT-1110	Du 6 mai 2019 au 11 mai 2019
vendredi	08h30 à 16h30	CMT-1110	Du 6 mai 2019 au 11 mai 2019
samedi	08h30 à 16h30	CMT-1110	Du 6 mai 2019 au 11 mai 2019

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=105797>

Coordonnées et disponibilités

Véronique Provencher
Enseignante
veronique.provencher@fsaa.ulaval.ca

Shelley-Rose Hyppolite
Enseignante
shelley-rose.hyppolite.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Geneviève Laroche
Assistante
3240 Pavillon Comtois
genevieve.laroche@fsaa.ulaval.ca
Tél. : 656-2131 poste 8746

Alain Olivier
Enseignant
Alain.Olivier@fsaa.ulaval.ca

Soutien technique

Pour toute demande concernant le contenu de vos cours, veuillez vous adresser au professeur responsable du cours ou au responsable de l'encadrement tel que stipulé dans votre plan de cours.

Pour tout problème concernant monPortail et ses fonctionnalités:

Sébastien Rivest : 418 656-2131, poste 411546

Célia Ventura-Giroux : 418 656-2131, poste 411476

Sébastien Verreault : 418 656-2131, poste 407490

Centre de ressources pédagogiques (FSAA)

Pavillon Paul-Comtois

<http://www.fsaa.ulaval.ca/services/crp/>

aide_c2000@fsaa.ulaval.ca

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)	
Lundi	08h30 à 17h30
Mardi	08h30 à 17h30
Mercredi	08h30 à 17h30
Jeudi	08h30 à 17h30
Vendredi	08h30 à 17h30

Sommaire

Description du cours	4
Présentation du cours	4
Buts et objectifs du cours	4
Formule pédagogique	4
Programme de l'école d'été	4
Avec les interventions de:	5
Politique d'ouverture et de respect	6
Dates d'abandon avec et sans remboursement	6
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	7
Liste des évaluations	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
Résumé de lecture	7
Réflexions sur la justice alimentaire	8
Présentation orale	10
Analyse de la situation d'injustice	10
Participation active à l'école d'été	11
Échelle de notes	11
Politique en matière de plagiat	12
Politique d'absence aux examens	12
Politique facultaire sur l'usage du français	12
Révision de notes	13
Calculatrices autorisées lors des examens.	13
Mesures d'accommodation pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle	13
Gestion des échéances et des retards	13
Appréciation de l'enseignement	13
Ressources méthodologiques	13
Matériel didactique	13
Matériel obligatoire	13
Médiagraphie et annexes	14
Lectures obligatoires	14
Lectures complémentaires en lien avec les thèmes	14

Description du cours

Présentation du cours

Si le nombre de personnes souffrant de la faim a diminué depuis le début des années 1990, 815 millions de personnes vivent toujours en situation de faim chronique dans le monde (FAO 2017). Le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 a souligné que la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO 2008).

L'élimination de la faim, enjeu majeur du 21^e siècle, demeure un défi réalisable : l'expertise, les outils et les politiques dont nous disposons aujourd'hui, combinés à une forte volonté politique, sont à même de le relever. S'il demeure réalisable, le défi n'en est pas moins immense. Le problème de la faim est certes un problème alimentaire, mais il est aussi, et peut-être surtout, un problème plus fondamental d'injustice. Peut-on alors aller jusqu'à parler de justice alimentaire ? C'est ce qu'un nombre grandissant de chercheurs et d'intervenants prônent afin de mieux comprendre les rouages de l'insécurité alimentaire et ses liens avec les structures sociales.

La justice alimentaire est définie comme la répartition juste et équitable des risques et bénéfices associés aux activités du système alimentaire entre tous ses acteurs (Gottlieb et Joshi 2010). Concept récemment apparu dans la littérature scientifique, la justice alimentaire s'intéresse aux inégalités et injustices inhérentes au système alimentaire et s'interroge sur leurs origines, leurs impacts et les moyens à prendre pour assurer une répartition juste des bénéfices et des risques associés à ces activités.

À la croisée de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, la justice alimentaire est une perspective complémentaire pour réfléchir aux moyens à prendre pour nourrir la planète tout en s'assurant de la durabilité des pratiques et de leur contribution à la construction d'un monde plus juste. Le concept de justice alimentaire permet de réfléchir au système alimentaire en tant que système ayant le potentiel de reproduire les inégalités sociales ou d'agir en vue d'une plus grande justice sociale. Voilà qui amène des perspectives fort intéressantes pour nourrir la planète.

Buts et objectifs du cours

1. Comprendre l'origine et l'évolution du concept de justice alimentaire et d'autres concepts apparentés;
2. Réfléchir à la notion de justice sociale, notamment dans une perspective philosophique;
3. Prendre conscience de l'injustice alimentaire ici et ailleurs;
4. Analyser les systèmes alimentaires dans une perspective de justice sociale;
5. Poser un regard critique sur l'intervention dans le domaine de la justice alimentaire ;
6. Proposer des actions visant à réduire l'injustice alimentaire en s'appuyant sur une démarche systémique et interdisciplinaire.

Formule pédagogique

La formule de l'école d'été se démarque par son caractère intensif et interdisciplinaire. Elle s'appuie sur diverses méthodes pédagogiques, soit :

- des conférences magistrales données par des conférenciers invités, qu'ils soient universitaires ou praticiens nationaux et internationaux;
- des périodes d'échanges et de débats avec les conférenciers; plusieurs ateliers participatifs et occasions de réflexions en groupe;
- une journée sur le terrain consacrée à sillonner le « corridor de l'injustice alimentaire » et à prendre contact avec la réalité de l'injustice alimentaire à Québec.

L'école d'été se déroule à temps plein sur **six jours** (du lundi matin au samedi en fin de journée). La présence du début à la fin de l'école est fortement encouragée.

Programme de l'école d'été

Lundi - Thème 1 - Le concept de justice alimentaire

- Définition, origine, débats, acteurs et évolution du concept de justice alimentaire
- Distinctions entre justice alimentaire et des concepts apparentés (sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire, droit à l'alimentation, etc.);

Mardi - Thème 2 - Le système alimentaire et ses injustices

- Définition du système alimentaire (chaînon, échelles et acteurs) ;
- Systèmes alimentaires globaux et territorialisés ;
- Systèmes alimentaires dans différents contextes socioéconomiques ;
- Injustices au sein du système alimentaire;

Mercredi - Thème 3 - Réflexions sur l'alimentation, la justice et les inégalités sociales

- Saine alimentation et accès aux systèmes alimentaires alternatifs;
- Inégalités en préparation des aliments;
- Réflexion philosophique sur la notion de justice;
- Inégalités sociales mondiales;

Jeudi - Thème 4 - La justice alimentaire à Québec

- Inégalités sociales de santé et liens avec l'injustice alimentaire;
- Parcours déambulatoire participatif;
- Banques alimentaires et soupes populaires.

Vendredi - Thème 5 - La gouvernance et les politiques pour la justice alimentaire

- Études de cas en philosophie de la justice alimentaire;
- Gouvernance et politiques alimentaires;
- Pistes de solution pour la justice alimentaire ;

Samedi - Activité d'intégration

- Études de cas en équipe;
- Présentations orales;
- Retour sur les apprentissages, évaluation du cours et activité de clôture.

Avec les interventions de:

Claire Bolduc

Préfète, MRC de Témiscamingue

Anouk Collet

Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC)

Maryline Côté

Experte de vécu

Steves Desponts

Expert de vécu

Jessica Dufresne

Candidate au doctorat en droit, Université d'Ottawa

Etienne Hainzelin

Professeur invité, Université d'Ottawa

Directeur de la recherche et de la stratégie - CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), France

Shelley-Rose Hyppolite

Médecin à la Direction de santé publique du CIUSSS CN

Professeure adjointe à la Faculté de médecine de l'UL.

Lucie Lamarche

Professeure, Faculté de science politique et de droit, UQÀM

Geneviève Laroche

Chargée de projets, Chaire en développement international, UL

Catherine M. Pirkle

Enseignante chercheure en nutrition et santé publique, Université d'Hawaii

Geneviève Mercille

Professeure, département de nutrition, UdeM

Jean Michaud

Professeur titulaire, Département d'anthropologie, UL

Deogratias Niyonkuru

Directeur - ADISCO (Appui au développement intégral et à la solidarité sur les collines), Burundi

Alain Olivier

Professeur titulaire, Département de phytologie, UL

Marie-Hélène Parizeau

Professeure titulaire, Faculté de philosophie, UL

Véronique Provencher

Professeure titulaire, École de nutrition, UL

Bernard Roy

Professeur titulaire, Faculté des sciences infirmières, UL

Politique d'ouverture et de respect

Dans l'optique de créer un environnement sécuritaire, respectueux et riche de sens pour l'ensemble de la communauté d'apprentissage de l'école d'été en justice alimentaire, le comité organisateur a adopté une politique de tolérance zéro envers les comportements oppressifs. Un comportement oppressif est défini comme toute action ou parole qui dégrade, marginalise, menace ou rejette l'autre à cause de ses caractéristiques propres, que celles-ci se réfèrent à ses opinions et cadres de pensée, à son mode de vie, à sa situation socioéconomique, à son expérience agricole ou alimentaire ou à son apparence.

Ainsi, nous comptons sur la collaboration de l'ensemble du groupe afin de créer un environnement d'apprentissage dans lequel nous nous sentirons libres d'être, de penser et de nous exprimer, dans un esprit de respect et de justice.

Dates d'abandon avec et sans remboursement

DATE D'ABANDON SANS ÉCHEC AVEC REMBOURSEMENT* : 6 mai, 23h59

DATE D'ABANDON SANS ÉCHEC SANS REMBOURSEMENT* : 9 mai, 23h59

* Le remboursement ne s'applique pas aux frais d'inscription de l'école d'été. Il ne s'applique qu'aux frais associés aux crédits.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Lundi 6 mai	
Le concept de justice alimentaire	6 mai 2019
Mardi 7 mai	
Le système alimentaire et ses injustices	7 mai 2019

Mercredi 8 mai	
Réflexions sur l'alimentation, la justice et les inégalités sociales	8 mai 2019
Jeudi 9 mai	
Justice alimentaire à Québec (Journée terrain)	9 mai 2019
Vendredi 10 mai	
La gouvernance et les politiques pour la justice alimentaire	10 mai 2019
Samedi 11 mai	
Activité d'intégration	11 mai 2019

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Obligatoires			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Résumé de lecture	Dû le 19 mai 2019 à 23h59	Individuel	15 %
Réflexions sur la justice alimentaire	Dû le 2 juin 2019 à 23h59	Individuel	30 %
Présentation orale	Dû le 11 mai 2019 à 17h00	En équipe	10 %
Analyse de la situation d'injustice	Dû le 9 juin 2019 à 23h59	Individuel	35 %
Participation active à l'école d'été	Du 11 mai 2019 à 15h00 au 12 mai 2019 à 23h59	En équipe	10 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Résumé de lecture

Date de remise : 19 mai 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : **Directives pour le 1^{er} cycle (AGF-4003)**

Vous devez choisir, sur le site du cours, un texte parmi les 3 lectures obligatoires (disponibles sur le site du cours).

Rédigez un résumé de 2 à 3 pages (maximum de 1200 mots) synthétisant l'information contenue dans le texte. Le format « point de forme » n'est pas accepté; vous devez reformuler, en un texte cohérent, les propos de l'auteur. L'usage de citations est permis, mais avec parcimonie.

Le texte doit être écrit à interligne 1,5, en police et taille standard, justifié et paginé. La page titre doit comporter le titre de votre travail, votre nom complet, votre numéro étudiant, le nom et le sigle du cours, le nom des professeurs responsables et la date. Au besoin, consultez le site de la Bibliothèque de l'Université Laval pour obtenir un modèle.

GRILLE DE CORRECTION DU RÉSUMÉ DE LECTURE (1^{er} cycle)

Présentation (page titre, référence complète du texte, division du texte en paragraphes, présentation des citations, police standard 12 et interligne 1,5.)	5 %
Qualité de la langue	10 %
Cohérence et structure du texte	40 %
Présence des principaux éléments du texte	40 %
Bibliographie	5 %

Directives pour les 2^e et 3^e cycles (AGF-7003)

Choisissez, sur le site du cours, un texte parmi les 3 lectures obligatoires. Rédigez un **résumé critique** de 3 à 4 pages (maximum de 1600 mots) synthétisant l'information contenue dans le texte et soulevant ses points forts et ses points faibles en vous appuyant sur au moins deux autres références. Le format « point de forme » n'est pas accepté; vous devez reformuler, en un texte cohérent, les propos de l'auteur et en faire une critique objective. L'usage de citations est permis, mais avec parcimonie.

Le texte doit être écrit à interligne 1,5, en police et taille standard, justifié et paginé. La page titre doit comporter le titre de votre travail, votre nom complet, votre numéro étudiant, le nom et le sigle du cours, le nom des professeurs responsables et la date. Au besoin, consultez le site de la Bibliothèque de l'Université Laval pour obtenir un modèle.

GRILLE DE CORRECTION DU RÉSUMÉ DE LECTURE (2^e et 3^e cycle)

Présentation (page titre, référence complète du texte, division du texte en paragraphes, présentation des citations, police standard 12 et interligne 1,5.)	5 %
Qualité de la langue	10 %
Présentation cohérente des principaux éléments du texte	40 %
Profondeur des idées et qualité du jugement critique	40 %
Bibliographie	5 %

Réflexions sur la justice alimentaire

Date de remise : 2 juin 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 30 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Pour le 1^{er} cycle (AGF-4003)

Présentez, en 5 à 6 pages (maximum 2500 mots), une réflexion globale personnelle sur la justice alimentaire en vous appuyant sur au moins cinq textes de références. Expliquez comment votre vision de la justice alimentaire a évolué jusqu'à maintenant, en décrivant votre point de départ et votre position actuelle par rapport à ce thème. N'hésitez pas à soulever vos incompréhensions ou vos questionnements. Faites état de votre cheminement intellectuel, mais aussi émotionnel si vous le jugez pertinent. Illustrez l'évolution de votre pensée sur la justice alimentaire à l'aide d'exemples concrets liés à au moins trois thématiques différentes (la liste ci-dessous peut vous aider à cet égard). Décrivez également comment votre participation à l'école change, questionne ou conforte l'intégration de la justice alimentaire dans vos activités (personnelles, académiques, professionnelles) actuelles ou à venir. Faites état des contraintes et des opportunités qui s'offrent ou pourraient s'offrir à vous dans ces contextes pour intégrer la justice alimentaire dans votre vie, et nommez certains pièges que vous devriez éviter ou pistes d'action que vous aimeriez explorer.

Liste des thèmes proposés :

- Le système alimentaire juste;
- Un système alimentaire global;
- La pauvreté et ses impacts sur l'alimentation;
- Les personnes en situation d'insécurité alimentaire;
- Philosophie de la justice;
- L'accès à la terre et aux moyens de production;
- Les politiques alimentaires pour atteindre la JA;
- La faisabilité d'implanter des initiatives en JA

Si vous le désirez, vous pouvez proposer un autre thème de réflexion (veuillez le soumettre à la personne désignée pour corriger les travaux afin d'obtenir son approbation au préalable).

Pour les 2e et 3e cycles (AGF-7003)

Présentez, en 6 à 7 pages (maximum 2800 mots), une réflexion globale personnelle sur la justice alimentaire en vous appuyant sur au moins cinq textes de références. Expliquez comment votre vision de la justice alimentaire a évolué jusqu'à maintenant, en décrivant votre point de départ et votre position actuelle par rapport à ce thème. N'hésitez pas à soulever vos incompréhensions ou vos questionnements. Faites état de votre cheminement intellectuel, mais aussi émotionnel si vous le jugez pertinent. Illustrez l'évolution de votre pensée sur la justice alimentaire à l'aide d'exemples concrets liés à au moins trois thématiques différentes (la liste ci-dessous peut vous aider à cet égard). Décrivez également comment votre participation à l'école change, questionne ou conforte l'intégration de la justice alimentaire dans vos activités (personnelles, académiques, professionnelles) actuelles ou à venir. Faites état des contraintes et des opportunités qui s'offrent ou pourraient s'offrir à vous dans ces contextes pour intégrer la justice alimentaire dans votre vie, et nommez certains pièges que vous devriez éviter ou pistes d'action que vous aimeriez explorer.

Liste des thèmes proposés :

- Le système alimentaire juste
- Un système alimentaire global
- La pauvreté et ses impacts sur l'alimentation;
- Les personnes en situation d'insécurité alimentaire;
- Philosophie de la justice;
- L'accès à la terre et aux moyens de production;
- Les politiques alimentaires pour atteindre la JA;
- La faisabilité d'implanter des initiatives en JA.

Si vous le désirez, vous pouvez proposer un autre thème de réflexion (veuillez le soumettre à la personne désignée pour corriger les travaux afin d'obtenir son approbation au préalable).

GRILLE DE CORRECTION POUR TOUS LES CYCLES (AGF-4003 et AGF-7003)

Qualité et profondeur de la réflexion	40 %
Cohérence et structure du cheminement	40 %
Nombre et pertinence des références citées	5 %

Respect des normes de présentation (page titre, référence complète du texte, division du texte en paragraphes, présentation des citations, police 12 et interligne 1,5.)	5 %
Qualité de la langue	10 %

Présentation orale

Date de remise : 11 mai 2019 à 17h00

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Directives de l'évaluation :

Présentez le résultat de l'atelier participatif du samedi à vos collègues en utilisant un support visuel de votre choix. La note sera une note d'équipe, peu importe qui présente votre démarche au reste du groupe. Votre présentation orale devrait comprendre les éléments suivants:

1. Mise en contexte (brève présentation du cas)
2. Présentation des principales injustices répertoriées et de leurs liens
3. Description de l'action pour la justice alimentaire retenue
4. Réflexion critique sur l'action retenue (impacts potentiels, effets collatéraux, angles morts, etc.)

GRILLE DE CORRECTION DE LA PRÉSENTATION ORALE (pour tous les cycles)

Qualité (lisibilité, cohérence, originalité) du support visuel	20 %
Pertinence des éléments présentés	35 %
Cohérence, structure	25 %
Qualité de la communication (débit, volume, dynamisme)	20 %

Analyse de la situation d'injustice

Date de remise : 9 juin 2019 à 23h59

Mode de travail : Individuel

Pondération : 35 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation :

Il s'agira de présenter, dans un document de 8 à 10 pages (maximum 4000 mots), l'analyse du cas travaillé en classe en équipe.

Votre travail reprendra les éléments demandés lors de la présentation orale, soit :

- 1) La description du cas, étayée par vos propres recherches sur le contexte présenté;
- 2) L'identification des injustices présentées dans le cas, avec leurs sources potentielles, leurs causes et leurs liens, étayées par vos recherches ;
- 3) L'injustice choisie pour élaborer votre initiative, ainsi que la justification et la démarche ayant mené à ce choix.
- 4) La description de l'initiative, en analysant ses forces, ses limites et ses impacts positifs et négatifs potentiels sur certains acteurs.

5) Une conclusion ouvrant sur des perspectives plus larges.

N.B. Votre travail pourrait différer de la présentation faite en classe si vous le jugez opportun, notamment en ce qui a trait aux points 3 et 4.

Votre document devra être rédigé à interligne 1,5 en police 11 ou 12. Utilisez le style de citation des références qui vous est le plus familier (auteur, date ou notes de bas de page). Intégrez une page titre, une table des matières et une bibliographie. Intégrez aussi des annexes, au besoin.

GRILLE DE CORRECTION - ANALYSE DU CAS D'INJUSTICE

Description du cas	15%
Description des injustices	30%
Justification de la démarche et du choix	15%
Présentation de l'initiative, de ses forces et faiblesses et de ses impacts potentiels	30%
Qualité de la langue	10%

Participation active à l'école d'été

Date : Du 11 mai 2019 à 15h00 au 12 mai 2019 à 23h59
Contribution au travail d'équipe : 12 mai 2019 à 23h59

Mode de travail : En équipe

Pondération : 10 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Participation active	3
Leadership	3
Centration sur la tâche	3
Climat de travail	3
Communication	3
Négociation	3
Entraide et coopération	3

Directives de l'évaluation :

Vous devez évaluer tous les participants de votre équipe selon les barèmes et critères qui figurent dans le document ci-contre. Les notes doivent être saisies en ligne, via cette plateforme. Veuillez remplir une évaluation par participant.

Fichiers à consulter :

 [Grille évaluation par les pairs - JA.pdf](#) (361,8 Ko, déposé le 3 avr. 2019)

Échelle de notes

Cote	% minimum	% maximum
A+	93	100
A	90	92,99
A-	87	89,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	75	77,99
C	72	74,99
C-	68	71,99

B+	84	86,99
B	81	83,99
B-	78	80,99

D+	64	67,99
D	60	63,99
E	0	59,99

Politique en matière de plagiat

Selon le *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, le plagiat est une infraction académique passible de sanctions. Aucun plagiat ne sera toléré. Vous êtes tenu de consulter la [politique facultaire sur le plagiat](#) qui vous informera sur le plagiat et ses conséquences.

Vous êtes donc tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
5. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires;
6. remettre dans deux cours différents un même travail (en tout ou en partie);
7. être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009))

Soyez avisés qu'un système de détection informatique pourrait être utilisé pour valider l'originalité de tout travail soumis.

Règlement disciplinaire

À l'Université Laval, les dispositions relatives au plagiat et à la fraude se retrouvent dans le [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval](#). Parmi les infractions académiques, les articles 30 à 33 répertorient différentes infractions reliées au plagiat.

Toute faute en ce sens est passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion du programme auquel l'étudiant est inscrit et l'interdiction d'accéder à tout autre programme de l'Université Laval. L'étudiant soupçonné d'être partie à une infraction du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants et étudiantes de l'Université Laval* sera dénoncé au Commissaire aux infractions relatives aux études.

Politique d'absence aux examens

Une absence à une évaluation sommative sera traitée conformément à la politique facultaire en cette matière. Seuls les cas de force majeure pourront donner lieu à une possible reprise ou à un report de la date d'examen. Pour les détails de la politique facultaire concernant le report et l'absence aux examens, veuillez vous rendre sur le site Web de la FSAA à l'adresse suivante : <http://www.fsa.ulaval.ca/examens.html>. Le formulaire de justification d'absence à des examens se trouve également à cette adresse et il doit être acheminé au secrétariat de la Faculté (FSAA) une fois complété.

Politique facultaire sur l'usage du français

Le département adhère à la Politique facultaire sur l'usage du français, adoptée par le Conseil de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval le 13 janvier 2015. Cette politique concernant l'usage du français sera appliquée dans l'évaluation de la qualité des travaux. Il est indiqué, aux points 6 et 7 de cette politique, qu'il est résolu « de demander au personnel enseignant d'évaluer le français par le biais d'une pénalité pouvant constituer un maximum de 10 % de la note d'évaluation de tout examen, rapport ou travail écrit » et « de permettre à tout membre du personnel enseignant de refuser de corriger un travail montrant une très mauvaise qualité du français. Les pénalités associées au retard de la remise du travail seront assumées par l'étudiante ou l'étudiant selon les critères présentés dans le plan de cours ».

Vous pouvez consulter en ligne la politique facultaire sur l'usage du français sur le site Web de la FSAA (<http://www.fsa.ulaval.ca/services/espace-etudiant/politiques-facultaires/lusage-du-francais/> ).

Révision de notes

Si une révision de notes s'avérait nécessaire, c'est à l'étudiant que revient la responsabilité de fournir ses travaux dûment corrigés au comité de révision. Toute demande de révision de note devra se faire selon la procédure officielle de l'Université Laval. Le Règlement des études de l'Université Laval peut être consulté en ligne au lien suivant : <https://www.ulaval.ca/reglement-des-etude> . L'application spécifique de cette procédure par la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) est disponible sur son site Web.

Calculatrices autorisées lors des examens.

La Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation a adopté une liste de calculatrices autorisées lors des examens. La [liste des différents modèles permis](#)  est disponible sur le site Web de la Faculté.

Dans le cas des examens à distance sous surveillance, l'utilisation ou non d'une calculatrice autorisée relève de chaque enseignant.

Mesures d'accommodation pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental :

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap

Gestion des échéances et des retards

Les travaux remis en retard entraîneront une pénalité de 5% par jour de retard par travail, à moins d'une entente préalable écrite avec le correcteur sur la date de remise.

Appréciation de l'enseignement

En tout temps, vous pouvez faire part de vos commentaires aux enseignants responsables du cours ainsi qu'au correcteur en les contactant.

Ressources méthodologiques

Voici quelques ressources pour vous aider à rédiger vos travaux:

- [Citation des sources](#) 
- [Éviter le plagiat: comment reformuler](#) 
-  [Exemple de page titre](#)
- [Tutoriel pour générer une table des matières automatique \(Word\)](#) 
- [Logiciels de gestion des références bibliographiques](#) 

Matériel didactique

Matériel obligatoire

- 1) Une photo représentant, pour vous, la justice alimentaire (à envoyer par courriel d'ici le 29 avril);
- 2) Crayons, cahier de notes et / ou ordinateur portable;
- 3) Un tablier de cuisine et un plat de plastique (type contenant de yogourt ou de margarine);
- 4) Des vêtements adaptés à la température pour l'activité terrain du 9 mai;

MATÉRIEL OPTIONNEL

- 5) Des sacs de plastique ou réutilisables à laisser dans un organisme de distribution alimentaire.

LA LISTE DES LECTURES OBLIGATOIRES SE TROUVE DANS LA SECTION [MÉDIAGRAPHIE ET ANNEXES](#).

Médiagraphie et annexes

Lectures obligatoires

-  Akon AH et Norgaard KM. 2009. *Breaking the Food Chains: An investigation of Food Justice Activism*. *Sociological Inquiry* 79:289-305.
-  Gottlieb R. et Joshi A. 2010. *Food Justice - Introduction et chapitre 10*. MIT Press, Londres, 281 p.
-  Hochedez C et Le Gall J. 2016. *Justice alimentaire et agriculture*. *Justice spatiale* 9: 1-31.
-  Paddeu F. 2012. *L'agriculture urbaine dans les quartiers défavorisés de la métropole New-Yorkaise: la justice alimentaire à l'épreuve de la justice sociale*. *VertigO: La revue en sciences de l'environnement* 12(2): 1-26.

Lectures complémentaires en lien avec les thèmes

Veuillez vous référer à la section "Contenu et activités" pour la liste des références utiles par thème traité.